

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINTE-MARIE
séance du 5 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Joël COFFINET, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

Absent(e) et représenté(e) : Mme Véronique HEUILLARD, représentée par M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, Denis DEFER représenté par Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN représenté par Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Assma NAJEM représentée par M. Pascal LANDREAT

Absents : M. Julien CHENUT, M. Jacky NGUYEN

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 21

Votants : 19

N° délibération : 2025-06-07

Date de la convocation : 27-05-2025

Date d'affichage de la convocation : 27-05-2025

Acte rendu exécutoire : 10-06-2025

MISE A JOUR DES TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS – A compter du 1^{er} septembre 2025

Rapporteur : Cathy PLAQUEVENT

Exposé des motifs,

Après étude et au regard de la revalorisation des prestations, telles que les animations et l'augmentation des coûts de fonctionnement, il est proposé de réévaluer les tarifs activités, sorties incluses, à partir du 1^{er} septembre 2025. Une augmentation de 2 % pourrait s'appliquer sur les quotients familiaux de 0 à 900 et ne pas toucher aux QF supérieurs à 901.

Selon l'avis de la Caisse d'Allocations Familiales, les tarifs proposés sont conformes aux dispositions relatives à la prestation de service et à la bonification. Ainsi, il convient de voter la nouvelle tarification de l'ACM telle que proposée ci-après :

Habitant PSM Journée avec repas	QF	2024	2025
	(0-300)	3,28 €	3,35 €
	(301-500)	4,37 €	4,46 €
	(501-700)	5,61 €	5,72 €
	(701-900)	7,45 €	7,60 €
	(901-1100)	14,57 €	14,57 €
	(>1101)	17,49 €	17,49 €

Extérieur Journée avec repas	QF	2024	2025
	(0-300)	5,44 €	5,55 €
	(301-500)	6,58 €	6,71 €
	(501-700)	7,99 €	8,15 €
	(701-900)	9,60 €	9,79 €
	(901-1100)	16,92 €	16,92 €
	(>1101)	20,40 €	20,40 €

Habitant PSM Sans repas	QF	2024	2025
	(0-300)	1,39 €	1,42 €
	(301-500)	1,93 €	1,97 €
	(501-700)	3,14 €	3,20 €
	(701-900)	4,81 €	4,91 €
	(901-1100)	8,28 €	8,28 €
	(>1101)	10,07 €	10,07 €

Extérieur sans repas	QF	2024	2025
	(0-300)	4,90 €	5,00 €
	(301-500)	5,89 €	6,00 €
	(501-700)	7,14 €	7,28 €
	(701-900)	8,59 €	8,76 €
	(901-1100)	12,00 €	12,00 €
	(>1101)	14,44 €	14,44 €

Habitant PSM Demi journée avec repas	QF	2024	2025
	(0-300)	3,23 €	3,29 €
	(301-500)	3,90 €	3,98 €
	(501-700)	4,72 €	4,81 €
	(701-900)	5,67 €	5,78 €
	(901-1100)	10,86 €	10,86 €
	(>1101)	13,03 €	13,03 €

Extérieur demi journée avec repas	QF	2024	2025
	(0-300)	3,61 €	3,68 €
	(301-500)	4,37 €	4,46 €
	(501-700)	5,30 €	5,41 €
	(701-900)	6,36 €	6,49 €
	(901-1100)	11,10 €	11,10 €
	(>1101)	16,34 €	16,34 €

Habitant PSM Demi journée sans repas	QF	2024	2025
	(0-300)	0,87 €	0,89 €
	(301-500)	1,18 €	1,20 €
	(501-700)	1,86 €	1,90 €
	(701-900)	2,66 €	2,71 €
	(901-1100)	4,66 €	4,66 €
(>1101)	5,64 €	5,64 €	

Extérieur demi journée sans repas	QF	2024	2025
	(0-300)	2,81 €	2,87 €
	(301-500)	3,50 €	3,57 €
	(501-700)	4,41 €	4,50 €
	(701-900)	5,30 €	5,41 €
	(901-1100)	7,40 €	7,40 €
(>1101)	8,87 €	8,87 €	

Vu l'avis favorable de la commission Enseignement, Sport, Citoyenneté, Europe du 26 mai 2025,

Vu l'avis favorable de la commission finances/urbanisme du 27 mai 2025,

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER** la mise à jour des nouveaux tarifs du centre de loisirs tels que proposés ci-dessus avec une application au 1^{er} septembre 2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération



Le Maire,

(Signature)

Pascal LANDREAT